

## **DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL**

**Objet : Délib.2010.51 Délibération pour création association arts martiaux.doc**

**L'an deux mille dix et le sept septembre,  
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est  
réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick  
BARRAUD, Maire.**

**Date de convocation : 1<sup>er</sup> septembre 2010**

**Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS,  
Guy BATTAGLINI, Eric CLO Stéphane JODAR, Pierre VALVERDE  
Mesdames Daphné GAULT, Sylviane VANEL, Sylviane MONNOT, Noélie  
LASCOLS**

**Absents excusés : Annick MOURARET, Michel RODEL, Franck DENOLLY  
Secrétaire de séance : Michel CROS**

***Pouvoir d'Annick MOURARET à Daphné GAULT***

***Pouvoir de Michel RODEL à Pierre VALVERDE***

***Pouvoir de Franck DENOLLY à Sylviane VANEL***

Monsieur le Maire indique qu'au mois de juin dernier deux personnes ont pris contact avec lui dans l'objectif de créer une nouvelle association à Saint-Prim.

Ces personnes ont pour projet la création d'un club de sport "full défense & Krav" qui sont des sports de combats affiliés à la Fédération Française de full contact et sports de combats.

Pour avoir le droit d'utiliser les salles du syndicat intercommunal, il faut que cette association soit reconnue par le conseil municipal de la commune dans laquelle cette association ou club a son siège.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :**

- ◆ Reconnaît la création de cette nouvelle association dans le but qu'elle s'est fixé.**
- ◆ Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire :  
Patrick BARRAUD**